Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 022-212202188-20261116-2026_082-DE

COMMUNE DE PLOUGRESCANT
CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 NOVEMBRE 2026

DATE DE CONVOCATION : 10/11/2026 MEMBRES EN EXERCICE : 15 MEMBRES

L'an deux mille vingt-six, le seize novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle du Conseil, sous la présidence de Didier AUZOU, Maire.

PRÉSENTS (9) : Didier AUZOU, Anne LE COADOU, Xavier de ROQUEFEUIL, Jacqueline DRONIOU, Pascal LEMESLE, Franck MISUK, Magali TOCQUER, Fanny LANDEMAINE, Donaïg LE DÛ

ABSENTS (6) : Alain LE KER, donne pouvoir à Xavier de ROQUEFEUIL ; Philippe LE SAINT, donne pouvoir à Fanny LANDEMAINE ; Didier REMOISSONNET, donne pouvoir à Didier AUZOU ; Magali LEMOINE, donne pouvoir à Anne LE COADOU ; Margaux DESCLOZEAUX, donne pouvoir à Jacqueline DRONIOU ; Gilbert DRESCHER, donne pouvoir à Donaïg LE DÛ

Secrétaire de Séance : Franck MISUK

PROJET DE RÉNOVATION DU BUREAU D'INFORMATIONS TOURISTIQUES
SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISSION AVEC L'ADAC 22
Délibération 2026_082

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer un devis avec l'ADAC 22 pour réaliser une mission dans le cadre de la rénovation du Bureau d'Informations Touristiques « préparation des pièces administratives du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) » afin de pouvoir lancer ce marché public de travaux dès le 1er décembre.
Ce devis est mis en annexe de cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

CONFIE la mission de « préparation des pièces administratives du Dossier de Consultation des Entreprises » pour le projet de rénovation du Bureau d'Informations Touristiques à l'ADAC 22, selon le devis annexé à cette délibération,

PRÉCISE que les crédits inscrits au Budget Principal pour 2026 sont suffisants,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment le devis.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Didier AUZOU.

Le Secrétaire de séance,
Franck MISUK.

MAIRIE DE PLOUGRESCANT Côtes d'Armor